

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 8 AVRIL 2014 - 20H00**

Présents : VUAGNOUX Jean-Louis, Maire, FAVIER-BRON Pascal, CORNIER-PASQUIER Anne, CONVERSET Michel, VUANO Claudine, JACQUIER Hélène, BABAZ Guillaume, VOISIN Christine, VOISIN Benoît, BERNAZ Célia, MEYNET Gilbert, FAVIER-BRON Mireille, PASQUIER Régis, BATUT Nadine, FELISAZ André.

Secrétaire de séance : CONVERSET Michel

La séance est ouverte par le maire à 20H00 après vérification du quorum et débute par l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

2014-04/08-01 : SERVICE TECHNIQUE : Embauche de deux agents saisonniers

Compte tenu d'un besoin saisonnier lié à un accroissement d'activité (entretien des sentiers, congés des agents titulaires...), le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les contrats des deux employés retenus les saisons précédentes, VUAGNOUX Dominique et FAVRAT Laurent, pour une durée maximale de six mois à compter du 22 avril 2014, soit du 22 avril 2014 au 24 octobre 2014.

2014-04/08-02 : Désignation des délégués à la SESAT/SAEML

Le maire rappelle que la commune est actionnaire majoritaire à la SESAT/SAEML dont le conseil d'administration est composé de six membres représentant le collège public, désignés par le conseil municipal pour la durée de leur mandat, et de cinq membres représentant le collège privé, désignés par les actionnaires. Compte tenu du renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de désigner six membres du conseil municipal pour représenter la commune au conseil d'administration de la SESAT/SAEML, sachant que le maire est membre de droit.

Compte tenu du nombre de candidats qui s'élève à sept, le maire propose de procéder au scrutin secret à la majorité absolue.

Benoît VOISIN et Régis PASQUIER sont désignés scrutateurs.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15 Suffrages exprimés : 15 Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- CORNIER-PASQUIER Anne : 14 voix
- CONVERSET Michel : 12 voix
- VUANO Claudine : 13 voix
- BABAZ Guillaume : 14 voix
- FAVIER-BRON Mireille : 14 voix
- BATUT Nadine : 2 voix
- FELISAZ André : 3 voix

Sont désignés délégués au conseil d'administration de la SESAT/SAEML :

VUAGNOUX Jean-Louis, Maire

CORNIER-PASQUIER Anne – BABAZ Guillaume – VUANO Claudine – FAVIER-BRON Mireille – CONVERSET Michel.

2014-04/08-03 : Désignation des délégués au SIVU du Roc d'Enfer

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 novembre 2006 portant création du SIVU du Roc d'Enfer

Vu l'article 5 des statuts précisant qu'il convient de désigner quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants

Considérant que le conseil municipal doit procéder au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués :

DELEGUES TITULAIRES :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15 Suffrages exprimés : 15 Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- VUAGNOUX Jean-Louis : 12 voix
- FAVIER-BRON Pascal : 12 voix
- CONVERSET Michel : 12 voix
- MEYNET Gilbert : 15 voix
- PASQUIER Régis : 3 voix
- BATUT Nadine : 3 voix
- FELISAZ André : 3 voix

Les quatre délégués titulaires sont :

MEYNET Gilbert – VUAGNOUX Jean-Louis – FAVIER-BRON Pascal – CONVERSET Michel

DELEGUES SUPPLEANTS :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15 Suffrages exprimés : 15 Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- JACQUIER Hélène : 12 voix
- BABAZ Guillaume : 12 voix
- VOISIN Christine : 12 voix
- VOISIN Benoît : 15 voix
- PASQUIER Régis : 3 voix
- BATUT Nadine : 3 voix
- FELISAZ André : 3 voix

Les quatre délégués suppléants sont :

VOISIN Benoît – JACQUIER Hélène – BABAZ Guillaume – VOISIN Christine

2014-04/08-04 : Désignation des délégués au Syndicat des Alpes du Léman

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 novembre 2004 portant création du Syndicat Mixte des Alpes du Léman

Vu l'article 6 des statuts précisant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants

Considérant que le conseil municipal doit procéder au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués :

DELEGUES TITULAIRES :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15 Suffrages exprimés : 15 Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- BERNAZ Célia : 14 voix
- BATUT Nadine : 3 voix
- VUAGNOUX Jean-Louis : 12 voix

Les deux délégués titulaires sont :

VUAGNOUX Jean-Louis – BERNAZ Célia

DELEGUES SUPPLEANTS :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15 Suffrages exprimés : 15 Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- VOISIN Christine : 12 voix
- FAVIER-BRON Mireille : 14 voix
- BATUT Nadine : 3 voix

Les deux délégués suppléants sont :

VOISIN Christine – FAVIER-BRON Mireille

2014-04/08-05 : Désignation des délégués au S.I.D.I.S.S.T. (Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du secteur de Thonon-Les-Bains)

Il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Sont désignés, à l'unanimité :

Délégués titulaires :

- VUAGNOUX Jean-Louis
- VOISIN Christine

Délégués suppléants :

- CONVERSET Michel
- BABAZ Guillaume

2014-04/08-06 : Désignation d'un délégué au S.Y.A.N.E. (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie)

Il convient de désigner le représentant de la commune qui siègera au Collège des communes sous concession ERDF du secteur de Thonon, conformément aux statuts du SYANE.

A l'unanimité, est désigné **délégué au SYANE :**

- VUAGNOUX Jean-Louis, maire

2014-04/08-07 : Fixation du nombre des membres du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) et désignation des membres

Fixation du nombre des membres :

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Désignation des membres :

Le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration du CCAS. Une seule liste de candidats est présentée et obtient l'unanimité des 15 suffrages exprimés.

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Jean-Louis VUAGNOUX, Président, membre de droit – VUANO Claudine – JACQUIER Hélène - BABAZ Guillaume – VOISIN Christine – BERNAZ Célia – FAVIER-BRON Mireille.

2014-04/08-08 : Nomination des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du Code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres Titulaires :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (15 :3) : 5

Sont proclamés élus titulaires :

MEYNET Gilbert : 15 voix - VOISIN Benoît : 15 - PASQUIER Régis : 12 voix

Membres Suppléants :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (15 :3) : 5

Sont proclamés élus suppléants :

FAVIER-BRON Pascal : 15 voix – BABAZ Guillaume : 15 voix – FELISAZ André : 15 voix

2014-04/08-09 : Préparation des commissions communales : Nomination des membres

Le maire précise qu'il est président de droit de chaque commission et qu'il donne délégation aux adjoints pour certaines.

▪ Commission Voirie – Terrain de foot – Entretien sentiers – Bâtiments – Electrification – Cimetière – Espaces verts :

Le maire rappelle que les compétences voirie, terrain de foot et entretien des sentiers ont été transférées à la Communauté des Communes du Haut-Chablais et qu'il sera l'interlocuteur entre les deux entités.

Président : VUAGNOUX Jean-Louis, Maire

Membres désignés : FAVIER-BRON Pascal, Adjoint, Président délégué – CONVERSET Michel – BABAZ Guillaume – VOISIN Benoît – PASQUIER Régis

Ainsi que deux employés des services techniques associés : VUAGNOUX Bernard et GAVARD Laurent.

▪ Commission Eau – Assainissement :

Président : VUAGNOUX Jean-Louis, Maire

Membres désignés : CORNIER-PASQUIER Anne, Adjointe, Présidente déléguée – FAVIER-BRON Pascal – JACQUIER Hélène – VOISIN Benoît – MEYNET Gilbert – FELISAZ André.

▪ Commission de la Forêt :

Président : VUAGNOUX Jean-Louis, Maire

Membres désignés : FAVIER-BRON Pascal, Adjoint, Président délégué – VOISIN Benoît – MEYNET Gilbert – PASQUIER Régis.

▪ Commission Urbanisme :

Président : VUAGNOUX Jean-Louis, Maire

Membres désignés : CONVERSET Michel, Adjoint, Président délégué – JACQUIER Hélène – BABAZ Guillaume – BERNAZ Célia – BATUT Nadine

Ainsi que deux employés des services techniques associés : VUAGNOUX Bernard et BONDAZ Marc.

▪ **Commission scolaire :**

Président : VUAGNOUX Jean-Louis

Membres désignés : JACQUIER Hélène – VOISIN Christine – FAVIER-BRON Mireille.

Le maire rappelle que certaines personnes sont membres de droit :

Directeur de l'école communale – Directeur du Collège Notre-Dame – Directrice de l'Ecole Notre-Dame –

Président de l'A.F.R. – Présidente de l'Ecole Buissonnière – Présidente de l'A.P.E.L.

▪ **Commission de sécurité :**

Président : VUAGNOUX Jean-Louis, Maire

Membres désignés : FAVIER-BRON Pascal – VOISIN Christine

▪ **Commission communication :**

Président : VUAGNOUX Jean-Louis

Membres désignés : CORNIER-PASQUIER Anne, Adjointe, Présidente déléguée – JACQUIER Hélène – BABAZ Guillaume – BERNAZ Célia – FELISAZ André.

▪ **Commission des Finances :**

Président : VUAGNOUX Jean-Louis

Membres désignés : FAVIER-BRON Pascal – CORNIER-PASQUIER Anne – VUANO Claudine – VOISIN Christine – BERNAZ Célia – FELISAZ André.

▪ **Commission culture et patrimoine :**

Président : VUAGNOUX Jean-Louis

Membres désignés : BABAZ Guillaume – VOISIN Christine – FAVIER-BRON Mireille.

Nadine BATUT émet le souhait de la création d'une commission tourisme dont le rôle serait particulièrement de dynamiser la partie « hébergement ». Le maire ne juge pas utile de créer une telle commission compte tenu de l'existence du Syndicat des Alpes du Léman et de la création récente de l'EPIC des Alpes du Léman.

Responsable des relations avec le service administratif : VUAGNOUX Jean-Louis

Responsable des relations avec les services techniques : FAVIER-BRON Pascal

Responsable des relations avec la halte-garderie : VUAGNOUX Jean-Louis

Responsables des relations avec les associations : CONVERSET Michel – VUANO Claudine

Responsables affichage :

- Panneau du Frêne : VUAGNOUX Jean-Louis
- Panneau de l'école de Vallon : VOISIN Benoît
- Panneau des Mouilles : VOISIN Christine
- Panneau Terramont : FAVIER-BRON Mireille

2014-04/08-10 : Fixation du montant des indemnités du maire et des adjoints

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des articles L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au versement des indemnités de fonctions au maire et aux adjoints.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi ces indemnités, étant étendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, avec effet au 29 mars 2014 :

1°) de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, selon l'importance démographique de la commune :

Population	Taux maximal proposé		Décision	
	Taux en % de l'indice 1015 (3801.47 €) (grille du 1/01/2013)	Indemnité brute Mensuelle en euros	En % De l'indice 1015 (3801.47 €) (grille du 1/01/2013)	Indemnité brute Mensuelle en euros
1 355 habitants	43 %	1 634.63 €	42%	1 596.61 €

2°) de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints, selon l'importance démographique de la commune :

Population	Taux maximal proposé		Décision	
	Taux en % de l'indice 1015 (3801.47 €) (grille du 1/01/2013)	Indemnité brute Mensuelle en euros	En % De l'indice 1015 (3801.47 €) (grille du 1/01/2013)	Indemnité brute Mensuelle en euros
1 355 habitants	16.5 %	627.24 €	15%	570.21 €

Les indemnités mensuelles brutes de fonction à verser à compter du 29 mars 2014, sont les suivantes :

- Monsieur Jean-Louis VUAGNOUX, Maire	: 1 596.61 €
- Monsieur FAVIER-BRON Pascal	: 570.21 €
- Mme CORNIER-PASQUIER Anne	: 570.21 €
- Monsieur CONVERSET Michel	: 570.21 €
- Mme VUANO Claudine	: 570.21 €

2014-04/08-11 : Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le maire présente le projet de règlement intérieur relatif aux séances de conseil municipal. Un exemplaire est remis à chaque conseiller municipal.

Après examen et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le règlement intérieur proposé dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération.
- Fixe les séances du conseil municipal de l'année 2014 aux dates suivantes :
Les lundis 28 avril – 19 mai – 16 juin – 07 juillet – 28 juillet – 8 septembre – 6 octobre – 3 novembre – 8 décembre.

Puis le maire donne deux informations hors ordre du jour :

- Projet de MJC dans la vallée du Brevon : Invitation à une réunion à la salle des fêtes de Lullin le 18 avril 2014 à 20 H.
- Chiffres d'affaires des remontées mécaniques au 7/04/2014 :
Hirmentaz : 1 854 000.00 € TTC avant répartition avec Habère-Poche et le Roc d'Enfer + 48 800.00 € pour le ski de fond (pour mémoire 2013 : 1 775 000.00 € TTC et 50 200.00 € pour le ski de fond)
SIVU du Roc d'Enfer : 1 527 000.00 € HT + environ 80 000.00 € forfaits Portes du Soleil + 20 000.00 € environ répartition Hirmentaz.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.